

## Conseil municipal du 17 décembre 2018

**Présents** : Yann BERGER, André DAZY, Yves GERBIER, Françoise LESTRAT, Eugène MONTAY, Jeanne MONTAY, Jérôme PRODON.

**Absents** : Peggy COL, Bruno GERBIER, Christophe GUERMEUR, Nicolas VILLARD.

---

Début séance : 20h05

---

### Délibération n° 01 06 2018 : Décisions modificatives

#### Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, approuve les décisions modificatives suivantes :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	DIMINUTION	AUGMENTATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
FONCTIONNEMENT				
20411	780 €			
2158		780 €		

Vote : 7 pour

---

### Délibération n° 02 06 2018 : Convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

#### Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- décide de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet de de la Savoie, représentant l'Etat à cet effet et autorise Mr Le Maire à signer ladite convention,
- décide par conséquent de choisir le dispositif BL Echanges Sécurisé et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme Berger Levraut.

Vote : 7 pour

---

Fin de séance : 20h40